

Département du Var

**MAIRIE
DE
SAINT-ZACHARIE**



1, cours Louis Blanc
Code Postal : 83640
Tél. 04.42.32.63.32

Envoyé en préfecture le 17/09/2026

Reçu en préfecture le 17/09/2026

Publié le 18/09/2026

ID : 083-218301208-20260916-DM041092026-AU

DECISION MUNICIPALE N° 041/09/2026

Le Maire de la Commune de Saint-Zacharie (Var),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération municipale n° 2026-04/01 en date du 9 avril 2026 portant délégations attribuées à M. le Maire et en particulier l'alinéa n° 5 relatif à la conclusion et à la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant qu'une place de parking (emplacement n° 12), située 41 chemin de Saint-Clair - 83640 Saint-Zacharie, est libre de toute occupation ;

Considérant que [REDACTED] souhaite louer la place de parking sus-désignée ;

Considérant qu'il convient de conclure un contrat de location de ladite place avec [REDACTED] ;

DECIDE

Article 1 : De conclure un contrat de location pour la place de parking précitée, à [REDACTED], à compter du 1^{er} octobre 2026, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Article 2 : De fixer le montant du loyer mensuel à 30 €.

Article 3 : Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4 : Mme la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat et à M. le Percepteur de Brignoles.

Fait à Saint-Zacharie, le 16 septembre 2026

Le 1^{er} Adjoint,

Claude FABRE